

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ PLÉNIER
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRACADIE
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL
Le lundi 4 mars 2024
18h30**

Sont présents :	Denis Losier	Maire
	Guy Basque	Conseiller
	Rita Benoit	Conseillère
	Joanne Doiron	Conseillère
	Chantal Mazerolle	Conseillère
	Réaldine Robichaud	Conseillère
	Geoffrey Saulnier	Conseiller
	Dianna May Savoie	Conseillère
	Yolan Thomas	Conseiller
	Roger Robichaud	Directeur général
	Joey Thibodeau	Greffier municipal
	Marc Hébert	Directeur général adjoint

Sont absents :	Pierre Morais	Maire suppléant
	Thérèse Brideau	Conseillère

Également présents : (point 3.1)	Philippe Albert	Directeur de l'Ingénierie et de l'Infrastructure
	Sylvie Benoit-Thériault	Directrice des Finances
	Scott Myles	Directeur de la Sécurité civile

1. MOT DE BIENVENUE

Le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 18h30 approximativement et fait la lecture de l'ordre du jour.

1 citoyenne est présente.

Résolution: 2024-066-CP
Proposé par Dianna May Savoie
Appuyé par Guy Basque

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2. PRÉSENCES ET DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

- Aucun.

3. DOSSIERS POUR DISCUSSIONS À HUIS CLOS

Résolution: 2024-067-CP

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Réaldine Robichaud

QUE le conseil se réunisse en huis clos conformément à l'article 68 de la Loi sur la gouvernance locale.

ADOPTÉE

3.1 **Article 68(1) c) Questions de renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou pour le gouvernement local ou qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises.**

Le présent dossier est discuté sans la présence du public en conformité avec l'article 68(1) c) Questions de renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou pour le gouvernement local ou qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente ou d'un contrat.

3.2 **Article 68(1) g) Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local.**

Le présent dossier est discuté sans la présence du public en conformité avec l'article 68(1) g) Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local.

3.3 **Article 68(1) j) Questions de travail et d'emploi, dont la négociation de conventions collectives.**

Le présent dossier est discuté sans la présence du public en conformité avec l'article 68(1) j) Questions de travail et d'emploi, dont la négociation de conventions collectives.

Résolution: 2024-074-CP

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Chantal Mazerolle

QUE le huis clos cesse.

ADOPTÉE

4. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Joanne Doiron propose que la réunion soit levée à 21h20 approximativement.

Joey Thibodeau, Greffier municipal